

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 DECEMBRE 2025**

**Présidente de séance** : Madame Christiane Martin.

**Présents** : Mesdames Martin, Brochard, Hérissé, Jacquin, Pinier, Carreau et Messieurs Péan, Jacques, Legeard.

Mr Jean Luc Lanos donne procuration à Mme Danielle Hérissé.

Mme Elodie Leffray donne procuration à Mme Katia Kacquin.

Mr Laurent Blossier donne procuration à Mr Pascal Jacques.

**Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie Pinier.

Lecture du Procès-Verbal du 25 novembre 2025 : approuvé à l'unanimité.

**Communauté de Communes** :

**Délibération pour numérotation d'un nouveau bâtiment à la ZA de la Belle Croix** : proposition de numérotation pour le local transformateur ENEDIS : n° 1140 Rue de la Belle Croix III : Voté à l'unanimité.

**Présentation du Schéma Directeur Cyclable** dans le cadre du Plan de Mobilité Simplifié. Échange sur d'éventuelles remarques. Rien à signaler pour l'assemblée délibérante.

**Personnel** :

**Délibération pour adhésion à « Santé au travail 72 »** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le coût annuel par agent est de 138 € HT et les visites se font sur Le Mans. Vote : 11 Voix Pour et 1 Abstention.

**Délibération pour création de poste** : Délibération pour la création d'un poste d'Attaché Principal et la suppression du poste d'Attaché. Vote à l'unanimité.

**Restaurant scolaire** : l'agent de production, actuellement en arrêt maladie depuis la mi-novembre, a envoyé une demande de mise en disponibilité d'un an à partir de mars 2026. Les élus ont rencontré le prestataire Prestalim's (pour la confection et la livraison des repas de cantine) ; ce prestataire intervient depuis le 27 novembre. Accord de principe de l'assemblée délibérante pour continuer avec ce prestataire.

**Services techniques** : un agent se trouve actuellement en arrêt Maladie. Quant à l'agent contractuel, déjà présent dans le service pour renforcer l'équipe, une prolongation de son contrat va lui être proposée pour 4 mois. Accord unanime.

## **Finances :**

Délibération pour engagement et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 : afin de faciliter les dépenses d'investissement et de faire face à d'éventuelles dépenses imprévues et urgentes avant le vote du budget 2026, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025. Vote à l'unanimité.

**Assainissement** : Suite à la réforme des redevances des Agences de l'Eau (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025) qui conduit notamment à la suppression de certaines redevances (pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte) mais également à la création de 3 nouvelles redevances pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau (sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable) ainsi qu'à la modification des moyens de collecte, la collectivité doit fixer tous les ans, pour son budget « Assainissement », le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Le Conseil Municipal décide de fixer, pour 2026, un supplément au prix du m<sup>3</sup> d'eau vendu/assaini à 0,092 € HT/m<sup>3</sup>.

Vote à l'unanimité.

**Multi-commerce** : la signature officielle pour la cession du fonds de commerce d'Alimentation générale est fixée au 2 février 2026. L'assemblée délibérante mandate le Maire ou l'un de ses adjoints pour signer tout acte relatif à cette cession ainsi que pour signer le nouveau bail pour la location des murs. Accord à l'unanimité.

**MAM** : Devis pour l'installation de l'interphone.

Présentation d'un nouveau devis de la Sarl Vincent LEJEUNE d'un montant de 1 795,53 € HT.

Vote à l'unanimité pour accepter ce devis. Les travaux devraient être réalisés en janvier 2026.

**Reconstruction du hangar communal** : Présentation du devis de « Bleu d'Archi » afin d'établir le projet de reconstruction ainsi que le permis de construire : 2 500 € HT (3 000 € TTC). Décision en suspens.

## **Questions diverses :**

**Bibliothèque** : spectacle « Femmes des années folles » le 23 janvier 2026 à la Salle socioculturelle « Claude Leblanc » de Requeil, conjointement avec la Bibliothèque d'Yvré le Polin.

Il est rappelé que le nombre de bénévoles pour la Bibliothèque est trop faible. Il est urgent de solliciter de nouveaux bénévoles pour le maintien de cette activité.

**Quelques dates à retenir :**

- 10 janvier à 10 h 30 : Vœux du Maire - salle Claude Leblanc.
- 18 février à 18 h 15 : Réunion du Conseil Municipal
- 27 février à 18 h 00 : Réunion du SIVOS Requeil – Château l’Hermitage
- 28 février à 9 h 15 : Réunion du Conseil Municipal
- 15 et 22 mars : Elections municipales

La séance est levée à 20 heures 40.

**Le Maire**  
**Christiane MARTIN**

**La Secrétaire de séance**  
**Stéphanie PINIER**